



CHALET DE LA RAYEE

FICHE DE RESERVATION

PERSONNE EXTERIEURE LOCATAIRE :

Nom et adresse du responsable :

N° Tél.:/...../...../...../.....

N° Portable :/...../...../...../.....



Le chèque de réservation doit être envoyé dans un délai d'un mois après votre contact téléphonique.
Passé ce délai, la réservation est annulée.
Il doit être accompagné d'un chèque de caution de 500 €.

DATES RESERVATION du CHALET :

Date d'arrivée :/...../.....

Date de départ :/...../.....

L'Acompte à verser correspond au nombre de nuit réservée. Je calcul ainsi l'acompte à verser :

- une nuit : 500 € 500 € x 1 nuit = €

- de 2 à 4 nuits : 400€ 400 € x nombre de nuits = €

- plus de 4 nuits : 300 € 300 € x nombre de nuits = €

Total à verser à la réservation :€

J'établi le chèque d'acompte et celui de caution à l'ordre de F.D.F.R. 54

A retourner avec la fiche de réservation à F.D.F.R. 54 – 5, rue Victor Hugo – 54770 BOUXIERES-AUX-CHENES

Fait à :

Le :

Aucune réservation ne peut être prise en compte sans le retour de cet imprimé accompagné du chèque de caution et d'un chèque d'acompte non remboursable en cas de désistement. En cas d'annulation du séjour à moins de 30 jours, la Fédération Départementale conservera 50 % de l'acompte et à moins de 15 jours la totalité.

Les locations s'étendent :

- pour une nuit : de 12 h au lendemain 12 h.

- pour le week-end : du samedi 12 h au dimanche soir.

Nous vous rappelons que vous êtes civilement responsable et que vous devrez être assuré.

Les gestionnaires se réservent un droit de visite permanent.

Le retour des clés doit être effectué au plus tard 2 jours après la fin de location

Signature :

P.S. : Le règlement intérieur doit être lu, signé et retourné à F.D.F.R. avec la fiche de réservation